

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 4 avril 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 V.121 Vœu relatif à la mise en place de corbeilles de rue permettant le tri sélectif

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant que dans la cadre du nouveau Plan Climat Air Energie de la Ville de Paris, celle-ci souhaite atteindre un objectif « zéro déchet non valorisé » ;

Considérant que pour atteindre cet objectif, la Ville propose notamment de s'appuyer sur le Plan Economie circulaire voté au Conseil de Paris de juillet 2017 ainsi que sur le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés voté en Conseil de Paris en novembre 2017 ;

Considérant que le développement du tri sélectif représente un axe majeur à très fort potentiel sur lequel la Ville doit s'appuyer pour atteindre les objectifs du Plan Climat Air Energie de Paris ;

Considérant en effet que la Ville de Paris reconnaît dans son nouveau Plan Climat Air Energie que « *sur le million de tonnes de déchets produits par les acteurs parisiens, seulement 17% sont recyclés et près de 80% sont incinérés comme les ordures ménagères résiduelles* » ;

Considérant que dans le cadre du Plan Climat Air Energie, la Ville souhaite, entre autres, plaider pour l'uniformisation des consignes de tri à l'échelle métropolitaine et développer le tri sur l'espace public en installant 1000 stations de tri dans Paris d'ici 2020 ;

Considérant que l'on compte environ 30 000 corbeilles de rue à Paris, soit environ une tous les 100 mètres ;

Considérant que dans le cadre de la Mission d'Information et d'Evaluation sur la politique parisienne de propreté qui s'est tenue entre les mois de mai et décembre 2017, les élus membres de la MIE ont voté à l'unanimité le rapport et ses préconisations dont une demandait l'amélioration des corbeilles de rue ;

Considérant que dans sa communication Objectif Paris propre présentée lors du Conseil de Paris de février 2018, la maire de Paris s'est engagée à mener un travail sur les corbeilles de rue : « *J'ai demandé aux services de nous proposer de nouvelles poubelles à la fois plus capacitaires, plus visibles, plus faciles d'entretien.* » (p. 4) ;

Considérant que la pratique du tri, pour devenir un réflexe pour toutes les Parisiennes et tous les Parisiens, doit être systématisée aussi bien dans l'espace privé que dans l'espace public ;

Considérant que de plus en plus de poubelles de tri sont installées dans l'espace public, en France et en Europe, comme notamment au Portugal ou certaines corbeilles installées dans des lieux publics accueillent jusqu'à quatre flux différents ;

Edith GALLOIS, Maud GATEL et les élus du groupe UDI-MoDem

Émettent le vœu :

- Que dans le cadre du travail que va mener la Ville de Paris sur les corbeilles de rue, soit étudiée la possibilité de mettre en place des corbeilles de rue permettant d'accueillir deux flux de déchets, dès lors que les conditions de voirie le permettent, afin d'améliorer le tri sélectif.